

De : William CAVAILHES SU BENEJACQ [<mailto:william.cavailhes@systeme-u.fr>]

Envoyé : jeudi 11 avril 2019 11:52

À : Contact

Objet : Enquête publique "EP SCOT" Pays de Nay.

Monsieur Daniel Bonnet,

Suite à une étude détaillée du projet de SCOT, je souhaite attirer votre attention sur une incohérence quant à la définition de la zone d'activité Mon plaisir et de l'Espace des Pyrénées

En effet "L'espace des Pyrénées" est une appellation commerciale est en aucun cas une zone administrative. L'espace des Pyrénées fait partie intégrante de la ZAE Mon Plaisir.

A ce titre et conformément aux engagements des élus et de la commission du SCOT il y'a lieu de classer la ZAE Mon Plaisir en Zone Industrielle, Artisanale et **Commerciale ...**

Son développement à besoin de ce spectre large pour garantir un développement rapide et cohérent de la zone.

La lecture des documents et notamment du DOO, en page 15, fait état de deux zones distinctes avec l'espace des Pyrénées comme seule zone commerciale. Or comme indiqué plus avant ces deux zones sont indissociables. Dans le PADD en page 28 dans le paragraphe sur les zones commerciales, l'espace des Pyrénées est à nouveau cité indépendamment de la ZAE Mon plaisir : " Ces espaces sont la zone Clément Ader à Bordes, l'espace commercial des Pyrénées, à Benejacq/mirepeix et la zone commerciale de Coarraze."

Cette incohérence devient irréfutable au regard des pièces graphiques jointes au SCOT, et notamment en page 81, qui présente la seule ZAE Mon plaisir, dans laquelle est inclus "l'espace des Pyrénées" qui se retrouve de fait classifié seulement en zone d'activité Industrielle et Artisanale.

Vous comprendrez que cette situation est inacceptable vis à vis de mon centre commercial Super U, situé dans " l'espace des Pyrénées".

Que par ailleurs il est de l'intérêt général de classier toute la zone Mon plaisir en zone Industrielle, Artisanale **et Commerciale** ceci afin d'attirer toutes les activités susceptibles d'investir dans le Pays de Nay. L' analyse des fonciers permet aisément de distinguer la vocation et l'attrait futur des terrains.

Il existe un fort besoin en équipement de la personne et de la maison sur la plaine et de Nay, de nombreuses enseignes sont prêtes à y répondre.

Elles souhaiteront s'installer sur les zones premières ou vitrines quand naturellement l'artisanat et l'industrie qui n'ont pas besoin de visibilité opteront pour les zones en retrait.

Certain que vous saurez prendre en compte ma demande pour favoriser le meilleur des développements au Pays de nay , Je vous prie d'agrée mes salutations distinguées.

--

William Cavailhes

Super U Benejacq Mirepeix

0617111712